2003 2004 Rapport Annuel

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1135-D004019



L'exercice de la chimie, c'est trop important *pour être confié à n'importe qui !*

Notre Mission

La protection du public

... et nous y veillons

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

LETTRES DE PRÉSENTATION

Le 30 juin 2004

Monsieur Jacques Dupuis
Ministre de la Justice et procureur général
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport d'activités de l'Ordre des chimistes du Québec.

Préparé conformément au Code des professions, ce rapport couvre l'exercice qui a commencé le 1er avril 2003 pour se terminer le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Le président,
Luc Séguin, Ph. D., chimiste

Le 30 juin 2004

Monsieur Gaétan Lemoyne, président
Offices des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre des chimistes du Québec.

Préparé conformément au Code des professions, ce rapport couvre l'exercice qui a commencé le 1er avril 2003 pour se terminer le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,
Luc Séguin, Ph. D., chimiste

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de l'Ordre des chimistes du Québec couvrant l'exercice terminé le 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Dupuis
Ministre de la Justice et procureur général
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Québec, juin 2004

SOMMAIRE

Lettres de présentation 1
Mission, Vision et Valeurs 2
Membres du Bureau et du comité administratif 3
Rapport du président 4
Activité du Bureau 7
Activité du comité administratif 9

Rapport d'activités :
Bureau du syndic 10
Comité de discipline 11
Comité de révision 13
Comité d'inspection professionnelle 13
Comité des examinateurs 14
Comité des membres à l'entraînement 15
Comité de biochimie clinique 16
Comité de la formation des chimistes 17
Communication 18
Site Web 19

Rapport du vérificateur 20

Tableau des membres 33
Procès-verbal assemblée générale 2003 34

MISSION, VISION ET VALEURS

MISSION:

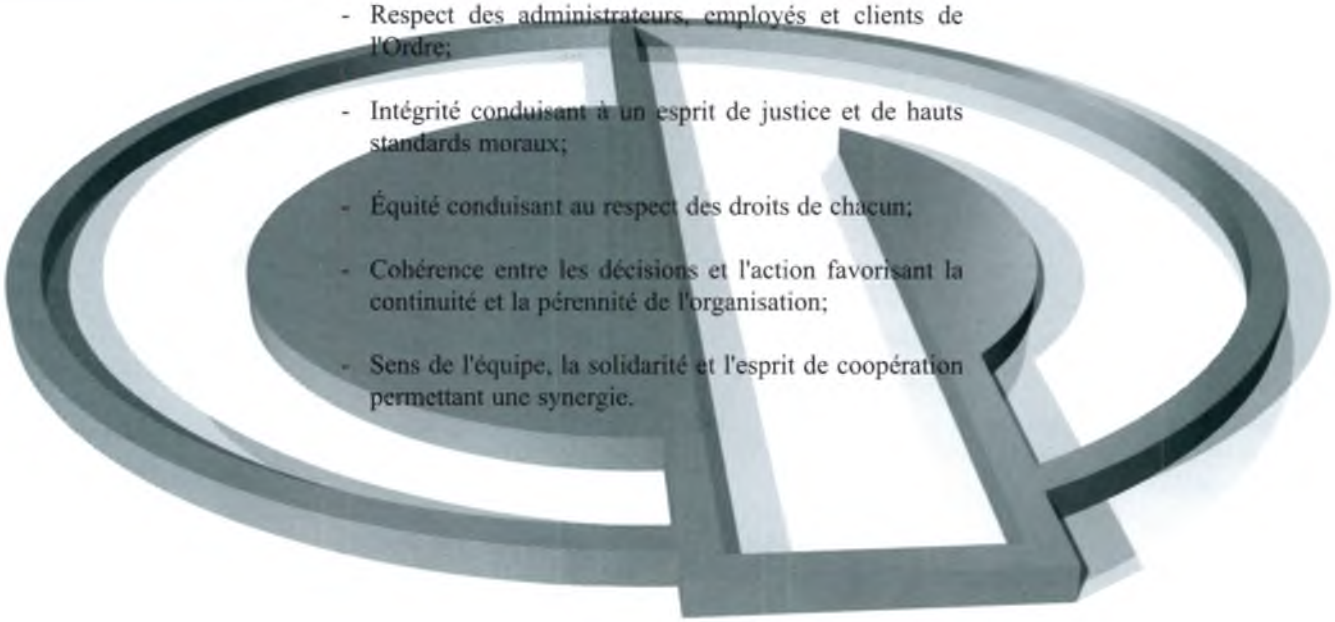
Assurer la compétence et la responsabilité professionnelle de ses membres dans le cadre de la protection du public.

VISION:

Les membres seront reconnus comme des professionnels essentiels au développement scientifique, technique et socio-économique.

VALEURS:

- Respect des administrateurs, employés et clients de l'Ordre;
- Intégrité conduisant à un esprit de justice et de hauts standards moraux;
- Équité conduisant au respect des droits de chacun;
- Cohérence entre les décisions et l'action favorisant la continuité et la pérennité de l'organisation;
- Sens de l'équipe, la solidarité et l'esprit de coopération permettant une synergie.



ADMINISTRATEURS DU BUREAU 2003-2004

RÉGION DE L'EST

GUY COLLIN	2004	Vice-président intérimaire *Membre du comité administratif*
POSTE VACANT	2005	
POSTE VACANT	2006	

RÉGION DU CENTRE

RICHARD NORTHON	2004	*(Démission février 2004)*
MARTIN TURCOTTE	2005	

RÉGION DE L'OUEST

BENOÎT CÔTÉ	2004	Vice-président finances *Membre de comité administratif*
MAURICE CÔTÉ	2006	
CLAUDE HINSE	2005	*(Démission février 2004)*
GILLES LEDUC	2006	
DANIÈLE MIOUSSE	2005	Vice-présidente *Membre du comité administratif*
LUC SÉGUIN	2006	PRÉSIDENT *Membre du comité administratif*
POSTE VACANT	2004	
POSTE VACANT	2005	

REPRÉSENTANTS DU PUBLIC

MARCEL BEAUCHEMIN	2006	*Membre du comité administratif*
PIERRE BRAZÉ	2005	
FRANCINE DAIGLE	2004	

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Prendre notre place!

Collègues chimistes, biochimistes et chimistes alimentaires.

C'est une fois de plus avec grand plaisir que je vous rends compte des principales activités de l'Ordre au cours de l'année qui s'est terminée le 31 mars 2004. En effet, vous constaterez, je l'espère avec plaisir, que l'organisation a à plusieurs égards marquée des points et/ou réalisée des avancées importantes de manière à ce que les professionnels que nous sommes prennent leur juste place tant au sein du monde professionnel que de leur environnement de travail. Loin de crier victoire et de fermer ce chapitre, je souhaite que nous prenions conscience qu'une série de processus ont été mis de l'avant de manière à ce que notre reconnaissance dans la société québécoise soit véritablement prise au sérieux!

Pour ceux et celles qui suivent nos actions depuis quelques (voire plusieurs) années, vous aurez compris que je souhaite poser un jalon important dans ce qui nous anime depuis quelques années. En effet, suite à 75 ans d'existence comme organisation professionnelle, avec ses bons et ses moins bons coups, il appert que les stratégies de communication dites 'douces' ne donnent pas les fruits escomptés, ou alors ne les donnent pas dans la mesure et dans les délais que nous sommes en mesure d'attendre d'une organisation comme la nôtre. C'est ainsi que des virages importants amorcés avant cette année devaient s'accélérer et que d'autres ont dû être fondamentalement modifiés ou tout simplement éliminés de manière à espérer, d'ici 2007, pouvoir prendre la place qui nous revient. C'est sur cette toile de fond générale que je vous soumets ce compte rendu.

Mise à jour de la norme d'admission et consolidation des relations avec les universités.

À ce chapitre nous avions entamé, il y a deux ans, une consultation auprès des universités avec un projet de " norme unique " pour l'ensemble des programmes universitaires donnant ouverture à un permis de l'Ordre. Cette approche ayant reçue beaucoup de commentaires de la part des universités, nous a par le fait même, permis d'actualiser et de constater que la chimie, la biochimie et la chimie alimentaire progressaient en parallèle et étaient de plus en plus distinctes les unes des autres. C'est ainsi que le comité de la formation des chimistes et ses membres ad hoc sont retournés en deuxième consultation cette fois en présentant une " norme spécifique " pour chaque discipline, donc trois normes, comprenant l'ajout de deux cours " non scientifiques " obligatoires et communs, la connaissance du monde professionnel (santé et sécurité, déontologie, gestion des risques, etc...) et la gestion de la qualité.
L'Ordre souhaite donner suite à ce constat de la reconnaissance de la spécificité des programmes en émettant un permis d'exercice distinct pour la chimie, la biochimie et la chimie alimentaire reflétant ainsi la formation spécifique que chaque membre aura reçue, là aussi un gage de clarté et de protection du public 'employeur' qui identifiera plus facilement le professionnel dont il a vraiment besoin dans ce vaste domaine professionnel que nous occupons.

En ce moment, nous sommes à élaborer les mécanismes par lesquels nous procèderont à cette opérationnalisation des normes. Les futurs professionnels formés dans le cadre de ces nouvelles normes seront donc dès leur baccalauréat non seulement des scientifiques mais également des professionnels avertis, certes un gage de protection du public accrue.

Le programme de formation continue adapté aux nouvelles réalités de notre société.

Comme nous le fixions comme objectif l'année dernière, l'Ordre a élaboré et mis en œuvre son programme de formation continue et ses premiers cours en responsabilités professionnelles notamment en santé sécurité et en environnement et ce, déjà dans quelques régions !

Nous constatons par la qualité des participants, leurs sens du devoir et leurs préoccupations à connaître et à appliquer correctement les lois et règlements touchant la pratique de la profession que ces cours répondent à un besoin que nous croyons toujours présent, ce qui devrait nous amener à tenir d'autres sessions dans les prochains mois.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Je veux souligner le côté novateur de ces formations qui sont données par des professionnels du domaine du droit ou des formateurs universitaires très compétents en la matière, assurant à l'Ordre qu'il remplit bien son mandat et aux participants qu'ils s'enrichissent de connaissances qu'ils peuvent utiliser concrètement dans leur milieu de travail.

L'Ordre poursuivra le développement de son programme de formation continue en développant d'autres cours dans d'autres domaines essentiels à la formation continue des membres et je vous invite à suivre l'agenda des formations offertes dans votre région et, bien entendu, d'y participer!

Vox populi vox dei

J'ai volontairement gardé ce sujet pour le dessert car il est en fait un déclencheur d'une foule d'actions qui seront entreprises dès l'année 2004-2005. En effet, quand une organisation s'associe à une firme reconnue dans le domaine des sondages pour demander à ses membres leurs opinions sur divers sujets pertinents, il est impératif que les résultats de cette opération servent de guide pour le futur immédiat, et c'est bien ce que nous avons l'intention de faire !

Vous avez été sollicité, en notre nom, par la firme Léger Marketing, pour nous dire ce que vous pensiez de la profession, de l'Ordre, de ses actions, de sa communication etc. Je ne redonnerai pas ici les détails de cette consultation, que vous pouvez obtenir autrement, mais je confirmerai qu'une très large proportion des répondants, membres actifs et en devenir, sont satisfaits voire très satisfaits des médias de communication de l'Ordre, que ce soit la Revue Chimiste, le nouveau site Internet et ses différents processus électroniques. Nous en sommes très heureux considérant la stratégie d'investissement adoptée par le Bureau et continuerons à faire des améliorations dans ce sens.

Fort de cet excellent résultat nous avons constaté que vous souhaitez que l'Ordre et par le fait même ses membres, prennent davantage leur place au sein du monde professionnel, au sein de la société et des employeurs, y compris le gouvernement ! De plus, vous vous attendez à ce que cette place vous " rapporte " en termes d'avantages qu'un groupe comme le nôtre peut espérer offrir à ses membres, bref que vous y voyiez un certain " retour sur votre investissement ".

C'est sur la base de ces conclusions que le Bureau de 2003-2004 et de 2004-2005 a poursuivi ou entamé plusieurs actions à la fois très concrètes et parfois exemplaires dont je vous fais part dans le prochain volet de ce rapport.

Vos opinions ne resteront pas lettres mortes!

Des perspectives concrètes et exemplaires.

Au chapitre de la reconnaissance de notre statut professionnel et de l'expertise unique que nos professionnels peuvent offrir à la société, l'Ordre a entamé une vaste consultation auprès d'une douzaine d'ordres professionnels connexes au nôtre de manière à élaborer, sur la base de nos compétences propres, un projet de règlement déterminant, parmi les activités professionnelles que peuvent exercer les membres de l'Ordre des chimistes du Québec, celles qui peuvent être exercées par des personnes ou des catégories de personnes que le règlement indique, ainsi que les conditions et les modalités suivant lesquelles elles peuvent les exercer. Cette vaste consultation a été annoncée en primeur au nouveau président de l'Office des Professions du Québec, Me Gaétan Lemoyne et à la vice-présidente, madame Sylvie de Grandmont en toute fin d'année, il a ensuite été communiqué aux ordres concernés en début de 2004-2005 et s'échelonnera sur les quelques 18 prochains mois. Elle sera menée sous le volet de la concertation et du respect mutuel des différentes organisations et des professionnels qu'elles représentent, elle visera donc à clarifier tant que faire se peut, les rôles, responsabilités professionnelles et les activités pouvant être faites par les uns ou les autres et celles ne pouvant être faites que par des membres de l'OCQ.

Déjà, nous avons reçu par écrit l'intérêt et le support des dirigeants de l'Office dans cette démarche qu'ils trouvent ambitieuse mais que nous trouvons à ce point fondamentale pour le présent et l'avenir de la profession. Fort des expériences et des récents mouvements dans le monde professionnel de la santé, nous sommes convain-

RAPPORT DU PRÉSIDENT

cus que le domaine de la chimie peut et doit se permettre une mise à niveau similaire et que les intervenants que nous rencontrerons collaborerons avec nous dans cette démarche, pour le bien de l'ensemble des professionnels touchés et pour une meilleure protection du public, tant des individus eux-mêmes que des employeurs et ce y compris le gouvernement lui-même dans chacun de ses ministères!

Des situations trop souvent et trop longtemps décriées où des professionnels autres que des chimistes ou des biochimistes sont dûment engagés pour accomplir des activités qui relèvent directement de notre champ de pratique. Ces situations étant, pour certaines d'entre elles, des portes ouvertes sur des 'pseudos' cas de pratiques illégales ou des pratiques en vertu d'exemptions de notre Loi que nos règlements ne nous permettent pas encore d'encadrer convenablement, sinon que pas du tout. Au moment où de plus en plus de personnes et d'organisations reconnaissent à la fois l'importance de la pratique de la chimie, de la biochimie et de la chimie alimentaire pour le bien être de nos concitoyens, et en même temps qu'ils réalisent les dangers incommensurables et les nombreux préjudices pouvant découler du fait que cette pratique soit entre dans les mains de professionnels autres que nos membres ou même pire, de non professionnels. Il nous apparaît donc primordial de clarifier les rôles et les responsabilités sur des bases solides telles que les compétences pour déterminer les activités qui demanderaient un encadrement de la part d'un de nos professionnels ou qui ne pourraient tout simplement ne pas être partagées. Bref, sans vouloir entrer dans tous les détails ni surtout présumer de ce qui adviendra de notre démarche, j'espère que vous en comprendrez l'importance de celle-ci et que vous nous informerez et nous supporterez, le cas échéant, pour que nous nous assurions tous et chacun de prendre notre place!

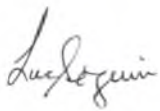
Conclusions et remerciements.

En terminant ce rapport, c'est avec grand plaisir que je félicite notre collègue Jean-Yves Savoie pour sa nomination comme Compagnon de Lavoisier, son éminente carrière lui valait certes cet honneur! Aussi je souhaite remercier ceux et celles qui ont servi l'Ordre par leurs participations aux différents comités, ainsi qu'au Bureau pendant cette année qui se termine. Pour ceux-là qui nous quittent, je souhaite vous revoir au sein des activités que nous tiendrons et je souhaite que votre carrière professionnelle soit des plus prometteuses! À ceux qui ont choisi de poursuivre, je vous remercie du fond du cœur car je sais pertinemment que le bénévolat est de plus en plus difficile à concilier avec nos charges croissantes au sein de nos entreprises ou organisations. Finalement je remercie ceux et celles qui ont choisi de joindre nos rangs soient par élection ou par nomination, je peux simplement vous garantir une année remplie de nombreux défis qui, je l'espère, seront à la mesure de vos attentes.

Un merci tout à fait spécial à l'équipe du siège social, à chacun et chacune de ces personnes, qui assurent le fonctionnement de l'Ordre au jour le jour. Julie, Nancy, Johanne, monsieur Ziani et Martial votre dévouement est le gage de la poursuite et de l'atteinte de plusieurs de nos défis, au nom des membres je vous en remercie très sincèrement. Un clin d'œil à la collaboration fort appréciée d'Élisabelle Arseneault qui a quittée l'Ordre en cours d'année, je suis persuadé que je ne suis pas le seul à reconnaître et à avoir apprécié sa collaboration.

Finalement, je souhaite à chacun et chacune des membres de l'Ordre de trouver dans l'exercice plein et entier de notre profession, toute la satisfaction qu'il est possible d'avoir. Je suis persuadé que les prochains mois nous feront encore découvrir ceux et celles qui parmi vous s'illustreront au sein de la profession et dans la société en général, n'oubliez pas que vous avez un rôle de premier plan dans les différents milieux que vous fréquentez chaque jour, pour faire connaître et rayonner cette profession qui nous anime !

Très sincèrement,



Luc Séguin, Ph.D., chimiste
Président du Bureau de l'Ordre des chimistes du Québec

ACTIVITÉS DU BUREAU

Liste des employés permanents de l'Ordre des chimistes du Québec au 31 mars 2004 :

- Madame Elisabelle Arseneault, adjointe administrative au service d'accueil (emploi terminé en Décembre 2003);
- Madame Julie Boucher, adjointe administrative services comptabilité;
- Madame Johanne Côté, adjointe administrative à l'admission et services aux membres;
- Madame Nancy Dolan, adjointe administrative au service juridique;
- Monsieur Nacer Eddine Ziani; agent de communication;
- Monsieur Martial Boivin, président-directeur général et secrétaire.

Le Bureau a tenu cinq (5) réunions ordinaires et quatre (4) réunions extraordinaires au cours desquelles il a adopté les résolutions suivantes :

- Élection du président du Bureau et des administrateurs siégeant au comité administratif;
- Désignation d'un représentant du Bureau et son substitut au C.I.Q.;
- Nomination d'un registraire;
- Adoption de modifications au Code de déontologie des chimistes;
- Adoption d'un calendrier des réunions du Bureau et du Comité administratif pour 2003-2004;
- Nomination de messieurs Jean-claude Roy et Claude Allard à titre de membres honoraires;
- Adoption du rapport du vérificateur pour l'année 2002-2003;
- Nomination de M. Jean-Yves Savoie à titre de Compagnon de Lavoisier;
- Détermination de la date et lieu de l'assemblée générale 2003;
- Dépôt de la liste des personnes ne figurant plus au Tableau des membres pour l'année 2003-2004
- Adoption d'un projet d'investissement concernant la gestion des appels;
- Émission d'une carte de stage en biochimie clinique à M. Robert Robitaille et à Mme Luce Boulanger;
- Suivi au rapport d'enquête particulière à l'égard d'un membre de l'Ordre;
- Adoption du rapport d'évaluation de la performance du président-directeur général;
- Adoption des demandes d'admission et des statuts en découlant;

ACTIVITÉS DU BUREAU

- Adoption de la révision des modalités d'application de la classe de cotisation pour congé de maternité / paternité;
- Adoption de l'ajout des frais de services de 10 $ (plus taxes) découlant de l'usage d'un support papier lorsque l'équivalent est disponible sur support technologique;
- Adoption d'une nouvelle modalité d'application des frais de retard, pénalité quotidienne, découlant d'un non renouvellement au Tableau dans le délai fixé par le Bureau;
- Désignation d'un vérificateur comptable pour l'année 2003-2004;
- Renouvellement des mandats au sein des divers comités statutaires;
- Adoption d'une demande de modification au programme de « Food Sciences » de McGill;
- Adoption d'une demande d'inscription au Tableau suite à la déclaration d'une décision d'un tribunal canadien déclarant la personne coupable d'une infraction criminelle;
- Adoption d'un projet de règlement sur les effets, les laboratoires et les cabinets de consultation des membres de l'Ordre;
- Adoption d'une résolution visant une requête introductive d'instance en jugement déclaratoire afin de clarifier l'interprétation de l'article 16 (1) de la Loi sur les chimistes professionnels, notamment à l'égard de l'utilisation du titre de « chimiste », ou un titre équivalent, par un membre de l'Ordre des pharmaciens du Québec;
- Nomination de Mme Michelle Bélanger à titre de syndique adjointe;
- Adoption d'un nouveau libellé pour le permis de l'Ordre;
- Nomination de M. Alain Lajoie à titre de syndic ad hoc;
- Adoption d'une provision, de 2 % du Budget des revenus, dans le cadre de la gestion du programme de formation continue;
- Adoption d'une résolution à l'effet que l'Ordre doit assurer, par la formation continue, toute formation jugée essentielle à la pratique professionnelle qui ne serait pas offerte par les universités. Il est également adopté d'élaborer un projet de règlement déterminant les activités de formation continue ou le cadre de ces activités que les membres de l'Ordre ou une classe d'entre eux doivent suivre dans le cadre de l'exercice de la profession et de s'assurer de la cohérence réglementaire;
- Adoption de la révision salariale de la direction générale;
- Adoption d'un projet d'investissement de 57 612$ pour la réalisation de la Phase II du site Web de l'Ordre des chimistes du Québec;
- Présentation des résultats d'un sondage auprès des membres et futurs candidats à la profession;
- Désignation des scrutateurs pour les élections 2004;
- Adoption et publication de la liste des centres hospitaliers agrées pour les stages en biochimie clinique;
- Nomination de messieurs Maurice Côté et Gilles Brisson, à titre d'administrateurs élus du Bureau;
- Adoption d'un plan triennal 2004-2007 ainsi que le budget opérationnel pour l'année 2004-2005;
- Adoption de la stratégie des placements;
- Adoption du renouvellement de la police d'assurance administrateurs et dirigeants et mandat de révision des limites de couverture d'assurance;
- Adoption de la grille des rencontres du Bureau pour 2004-2005;

ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif a tenu neuf (9) réunions dont une (1) réunion extraordinaire au cours desquelles il a adopté les résolutions suivantes :

- Adoption des demandes d'admission et des statuts en découlant;
- Étude et recommandation au Bureau en vue d'autoriser, par règlement, les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une SENCRL ou d'une SPA constituée à cette fin;
- Étude et recommandation au Bureau en vue de déterminer les activités de formation continue ou le cadre de ces activités que les membres de l'Ordre ou une classe d'entre eux doivent suivre dans le cadre de l'exercice de la profession et de s'assurer de la cohérence réglementaire;
- Reconduction des mandats échus au sein des comités statutaires;
- Révision des responsabilités du CA dans un contexte de gouvernance stratégique;
- Analyse et recommandation au Bureau concernant la rémunération de la direction générale;
- Étude et adoption d'un projet d'investissement de 57 612$ pour la réalisation de la Phase II du site Web de l'Ordre des chimistes du Québec;
- Étude des recommandations du comité des finances concernant les placements de l'Ordre;
- Adoption d'une résolution de poursuite contre 13 personnes pour usurpation de titre.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

RAPPORT DU SYNDIC

Contexte particulier

Des changements importants ayant eu lieu au niveau du personnel du bureau du syndic, ces derniers ont eu un impact majeur sur les opérations. En effet, nous avons appris en début d'année que notre syndic adjointe madame Sophie Maheu ne serait plus en mesure pour une période indéterminée de prendre de nouveaux dossiers, à partir de ce moment, la totalité des opérations du bureau ont donc dû être assumées par le syndic en titre. La priorité allant évidemment aux activités obligatoires entourant la discipline, les activités en matière de pratique illégale et d'usurpation de titre ont connu un ralentissement important. En outre, le processus de dotation permettant de sélectionner et d'engager un nouveau syndic adjoint ainsi que la formation et l'encadrement du candidat retenu ont aussi affecté les activités du bureau. Depuis le début de novembre 2003, nous avons une nouvelle syndic ajointe, madame Michelle Bélanger, qui depuis cette date, prend en charge tous les dossiers de pratique illégale et d'usurpation de titre. Cet ajout à l'équipe devrait nous permettre durant la prochaine année de rétablir un niveau d'activité harmonieux et soutenu pour l'ensemble des responsabilités relevant du bureau du syndic.

Dossiers disciplinaires

Au cours de l'année 2003-2004, nous avons terminé cinq (5) enquêtes dont quatre (4) avaient débutées dans des années antérieures et demeuraient en suspens au 31 mars 2003. Dans trois (3) de ces cinq (5) cas, le bureau du syndic n'a pas porté plainte. Au 31 mars 2003, aucune de ces décisions n'a pas fait l'objet de demande auprès du comité de révision.

Au cours du même mandat, deux (2) plaintes ont donc été signées et l'une d'elle est en rapport avec une enquête qui n'était pas terminée au 31 mars 2004. Au 31 mars 2003, dans un de ces deux (2) dossiers, les auditions n'étaient pas commencées, tandis que dans l'autre, une décision de culpabilité fut rendue et portée en appel devant le Tribunal des professions par l'intimé.

Au cours du mandat 2003-2004, le bureau du syndic a reçu de la part du public ou d'autres sources vingt-six (26) demandes d'interventions. Dans vingt-cinq (25) de ces dossiers, le traitement a été complété et la décision de ne pas aller en enquête fut prise avant le 31 mars 2004.

Pratique illégale et usurpation de titre

Au cours de l'exercice 2003-2004, le bureau du syndic a reçu six (6) demandes d'enquête pour des cas présumés de pratique illégale et/ou usurpation de titre La syndic adjointe à soumis au comité administratif treize (13) résolutions de poursuites pour usurpation du titre de chimiste auxquelles il a donné son aval. Ces dernières visaient treize (13) personnes différentes et totalisaient autant de constats d'infraction. Résultats d'efforts des années antérieures et de l'année courante, deux (2) poursuites ont connu leur aboutissement devant les tribunaux cette année avec des condamnations totalisant 9600$. Finalement, nos suivis étroits sur la perception des amendes ont permis à l'Ordre cette année d'encaisser 13 375$ à ce titre.

Le Syndic et enquêteur,
Claude Chartrand, chimiste

RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMITÉ DE DISCIPLINE

Composition du comité
Me Paule Gauthier, présidente (jusqu'au 3 décembre 2003)
Me Jacques Lamoureux, président (à compter du 3 décembre 2003)
Me Jean Pâquet, président suppléant

Mme Claire Austin
M. Marc Baril
Mme Carole Bérubé
M. Pierre-André Côté
Mme Louise Létourneau
M. Michael O'Dwyer
M. Bernard Vinet
M. Yves Rousseau, secrétaire

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Nombre de plaintes reçues entre le 1er avril 2003 et le 31 mars 2004 : deux (2)

Nombre et nature des plaintes et des sanctions prononcées entre le 1er avril 2003 et le 31 mars 2004 : Deux (2) décisions sur culpabilité, une (1) décision sur sanction et quatre (4) décisions sur requêtes ont été prononcées.

Plainte #07-78-208-2002-1

- 1 chef d'accusation pour avoir posé un geste dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en procédant délibérément à la modification d'un produit autorisé par la Ville de Montréal sans obtenir son autorisation, rendant ainsi ledit produit non conforme à celui autorisé pour la conduite de certains travaux, le tout contrairement à l'article 59.2 du Code des professions.
- 1 chef d'accusation pour ne pas s'être acquitté de ses devoirs professionnels avec intégrité et a posé un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en demandant que soit préparé un échantillon, afin de le rendre conforme à celui autorisé, alors que la composition dudit produit avait été modifiée depuis son acceptation initiale, le tout contrairement à l'article 18 du Code de déontologies des chimistes et à l'article 59.2 du Code des professions.
- 1 chef d'accusation pour avoir entravé le travail de la syndic adjointe dans l'exercice de ses fonctions en lui transmettant un document dont le contenu diffère de celui consigné à son bureau, contrevenant ainsi à l'article 114 du Code des professions.

Audiences tenues les 11 octobre, 5 et 6 décembre 2002 ainsi que le 19 mars 2003.

Décision rendue le 20 août 2003 : *L'intimé est reconnu coupable des trois (3) chefs d'accusation.*

Dans sa décision sur sanction du 9 décembre 2003, le comité condamne l'intimé :
- *À une amende de 1000$ à l'égard du chef #1;*
- *À une amende de 3000$ à l'égard du chef #2;*
- *À une amende de 800$ à l'égard du chef #3;*
- *À payer les frais et débours.*

La cause est en appel au Tribunal des professions.

Plainte #07-78-208-2002-2

- 1 chef d'accusation pour avoir posé un acte dérogatoire à la dignité de la profession en communiquant par l'entremise de son avocat avec la personne qui a demandé la tenue d'une enquête à son sujet sans la permission écrite et préalable du syndic de l'Ordre, ou du syndic adjoint alors, qu'il avait reçu signification d'une plainte, le tout contrairement au paragraphe 4 de l'article 74 du Code de déontologie des chimistes.

Audiences tenues les 11 octobre, 5 et 6 décembre 2002 ainsi que le 19 mars 2003.

Décision rendue le 20 août 2003 : *le comité déclare l'intimé non coupable du chef d'accusation contenu dans la plainte.*

Plainte #07-89-093-2002-3
(Plainte déposée le 4 octobre 2002)

- 1 chef d'accusation pour avoir faussement prétendu avoir utilisé un type d'appareil alors qu'un autre type avait effectivement été utilisé, le tout contrairement à l'article 4.01.01 du Code de déontologie des chimistes.
- 3 chefs d'accusation pour avoir exprimé un avis incomplet et non fondé sur des connaissances suffisantes dans un rapport en omettant de faire référence au protocole utilisé lors de l'expérimentation, contrevenant ainsi aux articles 3.02.04 et 3.02.06 du Code de déontologie des chimistes.
- 1 chef d'accusation pour avoir procédé à des analyses chimiques sans posséder un certificat d'analyse pour la substance de référence, le tout contrairement à l'article 59.2 du Code des professions.
- 2 chefs d'accusation pour avoir émis des affirmations basées sur des expériences n'ayant aucune valeur scientifique, contrairement à l'article 3.02.01 du Code de déontologie des chimistes et à l'article 59.2 du Code des professions.
- 1 chef d'accusation pour avoir modifié la valeur de mesures inscrites dans un rapport manuscrit, le tout contrairement à l'article 59.2 du Code des professions.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMITÉ DE DISCIPLINE (suite)

- 1 chef d'accusation pour avoir entravé le travail de la syndic adjointe dans l'exercice de ses fonctions en lui transmettant une réponse dont le contenu diffère du journal des tests qui lui avait été remis précédemment, le tout contrairement à l'article 4.02.02 du Code de déontologie des chimistes.

Cette plainte est accompagnée d'une demande de radiation provisoire.

Audiences tenues le 17 octobre 2002 ainsi que les 14 et 15 novembre 2002.

L'intimé a déposé les trois (3) requêtes suivantes :

1. Requête de l'intimé en irrecevabilité et en rejet de la demande de radiation provisoire
2. Requête de l'intimé en irrecevabilité de la plainte et pour l'arrêt des procédures
3. Requête de l'intimé en déclaration d'inhabilité d'un expert.

- *Lors de l'audience du 14 novembre, le comité accueille la requête de l'intimé en irrecevabilité et en rejet de la demande de radiation provisoire.*

Cette décision du comité de discipline a été portée en appel au Tribunal des professions.

***Dans sa décision du 8 juillet 2003,** le Tribunal des professions renverse la décision du comité et lui ordonne de procéder à la tenue d'une audition sur la requête en radiation provisoire.*

Le comité tient des audiences sur la requête en radiation provisoire les 17 et 25 septembre 2003 ainsi que les 18 et 19 décembre 2003.

***Dans une décision datée du 13 février 2004,** le comité rejette la requête de la syndic adjointe pour l'émission d'une ordonnance de radiation provisoire.*

Cette décision est en appel au Tribunal des professions.

- *Le 18 février 2004, la syndic adjointe plaignante dépose une requête en récusation du comité de discipline. L'audience de cette requête a lieu le 27 février 2004.*

***Dans une décision du 18 mars 2004,** le comité rejette cette requête en récusation.*

- ***Dans une décision du 26 août 2003** le comité rejette la requête de l'intimé en irrecevabilité de la plainte et pour l'arrêt des procédures.*

- *L'audition sur la requête de l'intimé en déclaration d'inhabilité de l'expert a été fixée au 1er avril 2004.*

Plainte #07-88-065-2003-1
(Plainte déposée le 23 mai 2003)

- 1 chef d'accusation pour avoir implanté une méthode utilisant des réactifs afin de procéder à des tests diagnostiques avec un appareil alors que cette méthode n'était pas validée ni approuvée, omettant ainsi de tenir compte des conséquences prévisibles de ses travaux sur la vie et la santé et posant ainsi un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession le tout contrairement à l'article 2.02 du *Code de déontologie des chimiste* (L.R.Q. c. C-15, r.2) et à l'article 59.2 du *Code des professions.*
- 1 chef d'accusation pour avoir affirmé par l'entremise de son procureur, être incapable de retracer les résultats d'une étude qu'il prétend avoir complétée, omettant ainsi d'exercer sa profession selon les normes professionnelles actuelles et les données actuelles de le suivre, posant ainsi un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession, le tout contrairement à l'article 17 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r. 2.01) et à l'article 59.2 du *Code des professions.*
- 1 chef d'accusation pour avoir entravé le travail de la syndic adjointe dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre de façon complète à l'une des correspondances qu'elle a signée le 16 avril 2003 en refusant de lui transmettre une copie du rapport de l'inspection effectuée par le Laboratoire de Santé publique du Québec des 9 et 22 janvier 2003, le tout contrairement à l'article 114 du Code des professions et à l'article 76 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r. 2.01).

Plainte #07-87-126-2003-2
(Plainte déposée le 28 septembre 2003)

- 1 chef d'accusation pour avoir exigé d'avance le paiement des services à un client, le tout contrairement à l'article 3.08.05 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r.2)
- 1 chef d'accusation pour ne pas s'être acquitté de ses devoirs professionnels avec intégrité et honnêteté intellectuelle en écrivant que son opinion était partagée par une responsable de la division d'environnement de la Ville de Québec alors qu'il n'y a pas eu de discussions en ce sens entre ces deux personnes, le tout contrairement à l'article 3.02.01 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r.2)
- 1 chef d'accusation pour avoir exprimé un avis incomplet à un client sans avoir une connaissance complète des faits, son rapport contenait plusieurs lacunes quant à son contenu, le tout contrairement à l'article 3.02.04 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q., c. C-26).

Le secrétaire du comité de discipline,

Yves Rousseau, chimiste

RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision est constitué au sein de l'Ordre des chimistes, en conformité avec l'article 123.3 du Code des professions. "Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte".

Actuellement, les membres du comité sont :

M. Jacques Desnoyers, président
Mme Sylvie Desbiens
M. Sylvain Durocher
M. Benoît Marsan
Mme Francine Daigle, représentante du public

Le comité n'a reçu aucune demande de révision cette année.

Le président,
Jacques Desnoyers, chimiste

COMITE D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Composition du comité

Par résolution du Bureau, le comité est composé de :
M. Jacques Brault, président du comité
M. Aristide Bouchard
M. Boun Pong Keuk
M. Robert Brousseau, secrétaire du comité
M. Pierre Mercier
Mme Francine Morin-Coutu
M. Daniel Poisson

Mandat du comité

Le mandat du comité est défini à l'article 112 du Code des professions. Il comporte la surveillance générale de l'exercice de la profession ainsi que la confidentialité d'enquêtes particulières sur la compétence de certains membres lorsque celles-ci sont jugées appropriées afin d'assurer la protection du public.

Liste des enquêteurs

Le Bureau a également nommé comme enquêteurs :

M. Claude Barbeau
M. Clément Bourget
M. Jean-Eudes Côté
Mme Jocelyne Cousineau
M. Serge Couture
M. Léonard A. Dombrovski
M. Denis Maheux
Mme France Montgrain
M. Gaston A. Picard
M. Vincent Pineault
M. Gilles Sabourin
M. Michel Simard

RÉUNIONS DU COMITE

Le comité d'inspection professionnelle s'est réuni 10 fois, soit les :

23 avril 2003
28 mai 2003
27 août 2003
17 septembre 2003
15 octobre 2003
19 novembre 2003
17 décembre 2003
21 janvier 2004
18 février 2004
17 mars 2004

RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMITE D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (suite)

Programme de surveillance générale de la profession

Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession est quinquennal. Chaque année, le cinquième des membres reçoit un questionnaire d'inspection à compléter dont les buts sont de faire la mise à jour de chaque dossier et de permettre au comité de sélectionner les membres qui seront visités. Conçu par le comité d'inspection professionnelle, approuvé par le Bureau de l'Ordre et publié dans la revue de l'Ordre, le programme en est sa dix-septième année d'opération (deuxième cycle d'inspection de cinq ans). Aussi, les membres ne répondant pas au questionnaire impliquent une intervention du syndic.

Cette année l'Ordre a ajouté un nouvel outil à son site Web. Il est maintenant possible de répondre en ligne au questionnaire d'inspection. Donc des 527 questionnaires expédiés en octobre 2003, 193 membres se sont prévalus de cette option. Les questionnaires complétés en ligne seront étudiés par les membres du comité au cours de la prochaine année. Au 31 mars 2004, 330 dossiers sur support papier ont été examinés. De ce nombre, 291 dossiers (88 %) ont été fermés sans recommandations particulières, sauf pour certaines remarques et 39 dossiers (12 %) ont été retenus pour une inspection professionnelle sur les lieux de travail du membre. En outre, 24 dossiers ont été soumis au syndic parce qu'ils n'ont pas répondu au questionnaire.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le comité a reçu 45 rapports d'inspection. De ce nombre, 25 rapports d'inspection (56 %) contiennent des recommandations d'amélioration de certains aspects de la pratique professionnelle.

Suivi des inspections professionnelles réalisées

Lorsqu'un membre a été soumis à une visite d'inspection professionnelle, un rapport de cette visite est soumis par les enquêteurs qui l'ont faite. Le comité d'inspection professionnelle prend connaissance du rapport et décide si le dossier doit être fermé ou non. Lorsque des recommandations d'améliorations de certains aspects de la pratique sont acheminées à un membre, ce dernier doit fournir un rapport des améliorations apportées environ un an plus tard.

Remerciements

Je tiens à remercier les membres du comité pour leur dévouement tout au long de l'année qui vient de s'écouler. Je remercie le secrétariat de l'Ordre, surtout Mme Nancy Dolan pour avoir assuré la continuité de l'organisation administrative de notre comité, l'ensemble des enquêteurs ainsi que le syndic. Je tiens également à souligner le soutien du Bureau et la collaboration de ses membres.

Le président,
Jacques Brault, chimiste

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Le comité des examinateurs est composé de sept (7) membres nommés par le Bureau:

Monsieur, Christian Linard, président
Monsieur, N'Godji Camara
Monsieur, Houssem Kadieh Ibrahim
Monsieur, Edward Kamel
Monsieur, Selim Kermasha
Monsieur, Gaston Picard
Monsieur, Vladimir Roudavine

Mandat du comité

Le mandat principal du comité consiste à évaluer les diplômes et la formation des candidats qui ne sont pas détenteurs d'un diplôme donnant accès à l'Ordre et qui désirent y adhérer. Suite à cette évaluation, le comité doit présenter ses conclusions et recommandations au Bureau quant à l'admissibilité des candidats. Le comité est également responsable des examens d'admission à l'Ordre, le cas échéant.

Activités du comité

Afin de pouvoir mieux apprécier la formation de ces candidats étrangers tout en répondant au mandat de notre ordre professionnel qui est de veiller à la protection du public, le comité a été progressivement constitué de chimistes et de biochimistes qui avaient été formés dans différentes grandes universités à travers le monde. Le comité est maintenant composé des personnes d'origines très différentes que voici :

M. Edward Kamel a été formé à l'Université du Caire en Égypte,
M. Selim Kermasha a été formé à l'Université de Bagdag en Irak et à l'Université de Nancy en France,
M. Gaston Picard a été formé à l'Université Laval au Canada et au City University of New York aux États-Unis,
M. Vladimir Roudavine a été formé à l'Institut M. V. Lomonosov de Moscou en Russie,
M. Houssem Kadieh Ibrahim a été formé à l'Université du Maine et à l'Université de Paris VII en France,
M. N'Godji Camara a été formé à l'Université de Ipgan en Guinée et à l'Université de Lausanne en Suisse
et moi-même qui ai été formé à l'Université Catholique de Louvain en Belgique, à l'Université de Montréal au Canada et au Massachusetts Institute of Technology de Boston aux États-Unis.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le comité a tenu sept (7) réunions d'une durée moyenne de quatre (4) heures au cours desquelles il a étudié cinquante (50) demandes d'admission, quarante-six (46) étaient de nouvelles demandes d'évaluation et quatre (4) dossiers étaient des réévaluations. De ces demandes, quarante-quatre (44) ont fait l'objet d'une recommandation d'admission, quatre (4) n'ont pas été achevées par les candidats et deux (2) n'ont pas été agréées à cause d'une formation jugée insuffisante.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMITÉ DES EXAMINATEURS (suite)

Depuis septembre 2003, les candidats peuvent maintenant évaluer leur admissibilité au travers de la feuille de calcul du site Web de l'Ordre.

Perspectives 2003-2004

L'informatisation des demandes d'admission et le traitement des dossiers en vue de leur accessibilité sur le site Web de l'Ordre sont maintenant disponibles pour les nouveaux candidats étrangers. Cependant, l'évaluation des dossiers de ces candidats se fait encore manuellement. Dans un proche avenir et avec l'aide de la direction générale, nous tâcherons d'évaluer leurs dossiers directement à partir des données informatiques qu'ils nous auront fournies. Ceci permettra d'accélérer le traitement des dossiers des nouveaux candidats.

Le comité collabore également avec le comité de programme à la réévaluation des différents programmes de chimie et de biochimie au Québec.

Remerciements

Je remercie vivement les membres du comité pour leur assiduité et la qualité de leur travail. Je tiens à souligner l'indispensable et excellente collaboration du président-directeur général et secrétaire de l'Ordre, M. Martial Boivin.

Les membres du comité se joignent également à moi pour remercier Mme Johanne Côté pour son travail consciencieux dans la préparation des dossiers, pour ses initiatives toujours plus astucieuses les unes des autres et pour son charmant accueil à l'égard des candidats postulants.

Le président,
Christian Linard, biochimiste

COMITÉ DE L'ENTRAÎNEMENT

Composition du comité

Le comité de l'entraînement est composé de six (6) membres nommés par le Bureau :

M. Gaston Mercier, président
M. Hugo Bélisle
M. Jean-Marc Boyte
M. Robert Giguère
M. Martin Létourneau
Mme Lucie Charbonneau

Mandat du comité

Le comité vérifie l'expérience des candidats chimistes dont la formation académique a déjà été jugée satisfaisante et recommande au Bureau, le cas échéant, leur admission à la pratique sans restriction de leur profession ou la poursuite de la formation.

Le comité exerce la surveillance de l'entraînement des membres en période de formation et recommande au Bureau leur admission à la pratique sans restriction de leur profession.

Activités du comité

Au cours de l'exercice 2003-2004, le comité a tenu six (6) réunions régulières au siège social de l'Ordre, soit les 15 mai, 26 juin, 18 septembre, 30 octobre, 11 décembre 2003 et 22 janvier 2004. Lors de ces réunions, les membres du comité ont étudié environ 200 dossiers concernant l'entraînement de nouveaux candidats, le transfert de statut, le suivi de la période d'entraînement et des dossiers de parrainage pour certains candidats n'exerçant pas sous la supervision d'un chimiste.

Je remercie chaleureusement les membres du comité pour la qualité de leur travail. Je remercie également le secrétariat de l'Ordre et plus particulièrement Mme Johanne Côté pour le travail soigné dans la préparation des dossiers au cours de cet exercice.

Le président,
Gaston Mercier, chimiste

RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMITÉ DE BIOCHIMIE CLINIQUE

Composition du comité
M. Jean-Pierre Émond, président
Mme Marie-Josée Champagne
Mme Louise Charest-Boulé
Mme Louise Thériault
M. Marc Vachon

Activités du comité

Le comité de biochimie clinique est un comité réglementaire qui a comme fonction de formuler les recommandations en vue de la reconnaissance du stage en biochimie clinique par le Bureau, d'élaborer les programmes de formation supplémentaire ainsi que d'étudier toute question confiée par le Bureau. Le comité s'occupe donc de toute matière liée à la spécialité en biochimie clinique.

Le comité de biochimie clinique a tenu six (6) réunions au cours de l'année 2003-2004. Des rencontres officielles entre le comité ou son président et les officiers de l'Ordre ont été tenues.

Le comité est heureux d'annoncer que huit résidentes et résidents sont actuellement inscrits dans notre programme de formation de deux ans en biochimie clinique. Ces personnes disposent toutes d'une bourse de formation de deux ans de l'Ordre des chimistes, bourses financées par le Ministère de la santé et des services sociaux du Québec.

Le comité a exercé avec rigueur la surveillance des programmes de formation en cours en biochimie clinique et a recommandé les actions requises. Le comité a étudié certaines demandes d'équivalence de formation et de stage.

Le comité a révisé la liste des hôpitaux québécois agréés pour fins de résidence pour l'année 2004.

Syllabus conjoint OCQ-ACBC, version 2004
De concert avec l'Académie canadienne de biochimie clinique, le comité a poursuivi la révision du syllabus conjoint datant de 1999 pour le programme de formation en biochimie clinique. Je tiens à remercier Dre Marie-Josée Champagne, biochimiste clinique qui a présidé le comité ad hoc à cet effet et qui a complété la traduction francophone du syllabus. Ce syllabus demeure à être entériné officiellement par les deux organismes.

Harmonisation canado-québécoise de la formation et de la certification en biochimie clinique et Projet de règlement sur les spécialités de l'Ordre des chimistes du Québec.

Ce dossier majeur conduit conjointement en 2000-2001 avec l'Académie canadienne de biochimie clinique (ACBC) à l'initiative du comité, prévoit une pleine reconnaissance bilatérale de la certification en biochimie clinique au niveau canadien et québécois. Notre projet de modification du règlement sur les spécialités fut acheminé à l'Office des professions du Québec en juin 2001. Nous sommes toujours en attente d'une décision de l'Office sur notre projet de règlement de façon à conclure ce dossier. L'Ordre a rencontré des représentants de l'Office des professions du Québec à l'été 2003. À leur demande, le comité a produit une pièce explicative additionnelle. Une nouvelle rencontre est prévue en début d'avril 2004.

Gestion du programme de formation de la spécialité en biochimie clinique au Québec.
Le comité revoit continuellement le développement des outils destinés aux résidents et résidentes en biochimie clinique. Il voit également à améliorer et à développer tout nouvel outil susceptible d'assurer la qualité du programme de formation de l'Ordre. En cours d'année fut développé un répertoire de cours post-gradués offerts par des universités québécoises, cours admissibles dans notre programme de formation. À nouveau, je désire remercier Dre Marie-Josée Champagne, biochimiste clinique pour son excellente implication dans cet autre dossier.

En terminant, je remercie chaleureusement tous les membres du comité pour leur contribution. Merci également à madame Johanne Côté, secrétaire à l'admission, qui nous facilite grandement les tâches ainsi qu'au personnel et officiers de l'Ordre.

Collégialement,

Le président,

Jean-Pierre Émond, biochimiste

RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMITÉ DE LA FORMATION DES CHIMISTES

Le mandat du comité

Ce comité est un comité consultatif formé en vertu des règlements de la Loi sur les chimistes. Il a le mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des chimistes. La qualité de la formation, telle que définie dans le règlement sur le comité de la formation des chimistes, « s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de chimiste».

La composition du comité

Le comité est formé de cinq membres. La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec nomment deux membres, le ministre de l'Éducation ou son représentant nomme un membre et le Bureau nomme deux membres de l'Ordre, parmi lesquels le comité choisit le président. Les membres du comité sont les suivants :

M, Yves Rousseau, président du comité
M. lan Butler, vice-recteur adjoint à la recherche, Université McGill (jusqu'au 15 mars 2004)
Mme Hanadi Sleiman, Université McGill, département de chimie (à compter du 15 mars 2004)
M. Gaston Lalumière, Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
M. Marcel Mongrain, Université de Sherbrooke, département de chimie
M. Guy Verret, Ministère de l'Éducation

Messieurs Butler et Mongrain ont été nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et monsieur Verret est le représentant du ministre de l'Éducation.

Au cours de l'année 2003-2004, le comité a tenu six (6) réunions.

Suite à la consultation qu'il a effectué auprès des directeurs des départements de chimie, de biochimie et de chimie alimentaire, des diverses universités québécoises, le comité a poursuivi sa réflexion. Il a également tenu compte des compléments d'information que les universités lui ont fait parvenir et qui explicitaient le contenu actuel de leurs programmes donnant accès à l'Ordre.

Cette réflexion a conduit le comité à soumettre des propositions qui modifient substantiellement le profil actuel d'admission à l'Ordre.

Les principaux changements suggérés sont les suivants :

a) Création de différents profils d'admission à l'Ordre menant à des permis de pratique distincts destinés aux chimistes, aux biochimistes et aux chimistes alimentaires;

b) Exigence de cours en "chimie professionnelle" et en "gestion de la qualité" pour qu'un diplôme donne accès à l'Ordre.

Une première réunion de consultation avec certains directeurs de départements ou de programme a eu lieu le 24 mars 2004. Les propositions du comité ont été généralement très bien reçues. Toutefois étant donné l'absence de plusieurs directeurs de départements, il a été convenu de tenir une deuxième séance de consultation. Cette dernière a été fixée au 28 avril 2004.

Le dialogue franc et respectueux qui se poursuit actuellement entre l'Ordre et les divers départements de chimie, de biochimie et de chimie alimentaire demeure sans doute l'un des éléments les plus importants du succès de cette opération.

En terminant, je tiens à souligner les contributions très importantes de M. Guy Collin, membre du Bureau et de M. Christian Linard, président du comité des examinateurs, aux travaux du comité.

Finalement, je remercie M. Martial Boivin, président-directeur général de l'Ordre qui en plus de contribuer aux délibérations, a agi comme secrétaire du comité et Mme Nancy Dolan du secrétariat de l'Ordre pour le support précieux qu'elle m'a accordé.

Le président,
Yves Rousseau, chimiste

RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMMUNICATION

Introduction

Les objectifs fixés pour 2003 en matière de communications pour l'Ordre des chimistes du Québec ont été dans leur ensemble concrétisés et particulièrement la mise en place du programme de formation continue pour nos membres.

Réalisations

- Phase II du site Internet de l'Ordre.
- Mise en œuvre du programme de Formation continue
- Mise en œuvre du programme de stage pour les étudiants affiliés à l'Ordre des chimistes du Québec
- Entente de partenariat avec Placement étudiant du Québec (programme PEQ)
- Sondage Léger Marketing

Activités

- Participation au Forum annuel de l'Association pour le Développement de l'Industrie Chimique du Québec (ADICQ)
- Participation aux jeux de biochimie à l'Université de Montréal
- Participation au 8e Forum Provincial "Carrière en Chimie" à l'Université Laval

Objectifs en cours de réalisation

- Entente entre l'Ordre des chimistes du Québec et La Personnelle, composante du Mouvement Desjardins
- Entente entre l'Ordre des chimistes du Québec et l'organisme communautaire Filière Employabilité en vue d'un programme commun de bourse de stage pour les immigrants ayant la profession de chimiste, biochimiste ou STA
- Entente entre l'Ordre des chimistes du Québec et la CSST pour une plus grande collaboration afin de prévenir les risques reliés aux produits chimiques présents sur les lieux de travail.
- Développement de nouveau cours de formation continue en collaboration avec les universités

Conclusion

Nous pouvons dire que nos actions ont été dans leur ensemble positives tant sur le plan de nos activités à l'interne que sur notre rapprochement avec nos nouveaux partenaires.

Agent de communication,
Nacer Eddine Ziani, chimiste

RAPPORT D'ACTIVITÉS

RAPPORT ANNUEL SUR LE SITE WEB DE L'OCQ

Rôle et contenu du site Web

Le site Web de l'Ordre existe depuis environ huit ans. L'inauguration officielle du 12 juin 1996, à l'occasion du congrès annuel, a permis d'en faire un outil de communication efficace entre l'Ordre et ses membres présents et futurs. Depuis déjà un an, le site Web s'est transformé complètement pour arborer et transmettre l'essence de la chimie au Québec. Le graphisme du site revampé permet maintenant aux membres de se reconnaître davantage dans un monde technologique en constante évolution. Les sections ont été complètement repensées afin de permettre aux internautes membres ou non de pouvoir fonctionner plus efficacement avec l'Ordre des chimistes du Québec et ainsi accéder à des possibilités de stages, d'emplois, etc.

Activité et gestion annuelle

C'est au début du mois de mars 2003 que la section sécurisée « Services aux membres » fut mise en ligne pour le renouvellement de la cotisation annuelle. Les membres sont responsables de leurs données personnelles en ayant accès à leur dossier ainsi qu'à l'information périphérique (formation personnelle, stage, etc...). Le travail du webmestre et du personnel du siège social est grandement simplifié et plus efficace grâce à l'outil de gestion en ligne permettant de faire les modifications nécessaires et les mises à jour importantes. Maintenant, toute modification au contenu peut être effectuée par n'importe quel membre du personnel possédant les autorisations nécessaires. On note dans la dernière année l'implantation de la copie conforme anglaise du site Web, ce qui permet à nos membres et aux visiteurs s'exprimant dans la langue de Shakespeare d'explorer notre portail. Le personnel utilise aussi l'infolettre qui permet de transmettre de l'information à tous les membres de l'Ordre des chimistes du Québec.

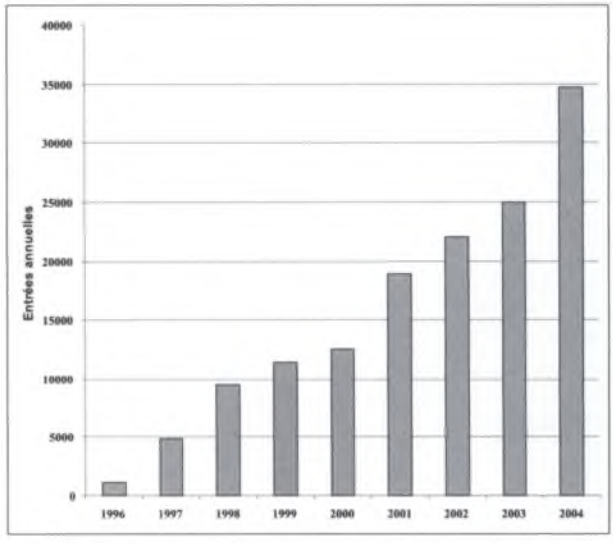
Fréquentation du site

D'après l'outil de statistiques Internet implanté par Versus, on note que la durée des visites est en moyenne d'environ 10 à 15 minutes. Les visites se font en majorité durant les mois de janvier, février et mars. Le mois d'avril est moins occupé malgré la période de renouvellement en vigueur à ce moment de l'année.

En répartissant les visites démographiquement par pays et par continents, on note qu'en grande majorité le site est visité par des Nord-américains, à 81,74 %, répartis à 60,29 % en canadiens et 39,59 % en américains. Les autres pays présentent des pourcentages plus faibles. L'Europe compte pour 13,65 % des visites globales dont 48,78 % proviennent de France et 26,35 % proviennent du Royaume-Uni; les autres pays européens sont loin derrière.

Mis à part la page d'entrée principale du site Web, l'internaute moyen démarre sa navigation avec les pages d'adhésion à l'Ordre, d'information sur l'Ordre, les possibilités de carrières en chimie, la section publique pour étudiants et le service à la clientèle (accès à la section sécurisée). Ce choix de navigation décrit bien la période normale de fonctionnement du site. Durant la période de renouvellement de cotisation, soit de mars à avril, l'internaute membre constitue la plus grande partie du trafic. Une fois la période de renouvellement terminée, la clientèle virtuelle visionne la page de réinscription à l'Ordre et en profite pour compléter son profil professionnel et académique par le biais de la section du même nom.

Depuis 1996, la fréquentation du site a augmenté jusqu'à atteindre un premier plateau en 2000. Par la suite, en 2001, le nombre de visite ne cesse de grandir. L'occupation du site Web est au moins une conséquence de l'efficacité de sa présentation.



Webmestre,
Hugo Bélisle, chimiste

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de l'Ordre des chimistes du Québec

J'ai vérifié le bilan de l'Ordre des chimistes du Québec au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des chimistes du Québec au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes généralement reconnus du Canada.

Lucie Arcand, comptable agréée inc.

Comptable agréé

Montréal, le 14 mai 2004

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004 $	2003 $
PRODUITS		
Cotisations des membres	658 864	666 474
Droits d'admission	21 374	19 255
Préinscription et réinscription	5 000	3 495
Publicité	14 600	12 930
Intérêts	17 825	26 122
Ventes de livres et de documents	3 702	10 674
Cours et congrès	6 568	20 361
Amendes et remboursement de frais	29 156	10 000
Paiements incitatifs reportés - amortissement	5 947	5 947
Subvention reportée (note 6)	8 004	4 008
Comité régional de Québec	-	1 451
Autres	11 445	22 620
	782 485	803 337
CHARGES		
Administration	237 485	215 711
Admission	147 045	134 036
Communications	162 396	175 059
Discipline	141 229	123 447
Formation	7 847	2 801
Inspection	50 697	45 994
Pratique illégale	44 249	48 539
Comité régional de Québec	36	1 704
Gouvernance stratégique	389	-
Autres	2 172	2 352
	793 545	749 643
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS	(11 060)	53 694

Les frais qui suivent sont inclus dans ce qui précède:

Amortissement des immobilisations	23 022	22 363
Amortissement de l'actif incorporel	22 067	1 619
Intérêts sur la dette à long terme	1 026	1 607

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

			2004	2003
	Investis en Immobilisations et actif incorporel $	Non affectés $	**TOTAL $**	**TOTAL $**
Solde, au début	52 387	414 665	467 052	413 358
Excédent des produits	(37 085)	26 025	(11 060)	53 694
Nouvelles immobilisations	88 040	(88 040)	-	-
Solde, à la fin	103 342	352 650	455 992	467 052

Voir les notes afférentes aux états financiers.

BILAN

AU 31 MARS 2004

	2004 $	2003 $
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	482 182	420 409
Placements temporaires (note 4)	367 116	378 640
Débiteurs	14 006	21 715
Subvention à recevoir	-	10 000
Frais payés d'avance	15 047	18 643
	878 351	849 407
PLACEMENTS (note 4)	124 175	174 766
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)	13 841	28 747
ACTIF INCORPOREL, moins l'amortissement cumulé de 23 685 $ (2003 : 1 619 $)	120 489	62 632
	1 136 856	1 115 552
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	171 277	153 294
Revenus reportés	445 954	417 381
Partie à court terme des paiements incitatifs	5 947	5 947
Partie à court terme de la dette à long terme (note 5)	10 000	10 000
Autre subvention reportée (note 6 b)	9 760	-
	642 938	586 622
DETTE À LONG TERME (note 5)	-	10 000
SUBVENTION REPORTÉE (note 6)	30 988	38 992
PAIEMENTS INCITATIFS REPORTÉS	6 938	12 886
	680 864	648 500
ACTIFS NETS		
Non affectés	352 650	414 665
Investis en immobilisations et actif incorporel	103 342	52 387
	455 992	467 052
	1 136 856	1 115 552

Engagements (note 7)
Passif éventuel (note 8)
Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DU BUREAU DES ADMINISTRATEURS

_____, administrateur _____, administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004 $	2003 $
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds au titre de cotisations, admission et Inscriptions , publicité et autres activités	796 990	815 673
Sorties de fonds pour les fournisseurs et les employés	(725 851)	(685 985)
Intérêts créditeurs	17 825	26 122
Intérêts débiteurs	(1 026)	(1 607)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	87 938	154 203
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Nouvelles immobilisations	(8 116)	(167)
Actif incorporel	(79 924)	(64 251)
Titres négociables échéant après 3 mois	(112 885)	(49 451)
Remboursement sur la dette à long terme	(10 000)	(10 000)
Subvention reportée	9 760	40 000
Flux de trésorerie (utilisés) pour les activités d'investissement et de financement	(201 165)	(83 869)
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE L'EXERCICE	(113 227)	70 334
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	595 409	525 075
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	482 182	595 409

Les liquidités sont composées de l'encaisse et des titres négociables échéant à trois mois depuis leur émission

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

1. STATUT

L'Ordre, qui en est un à exercice exclusif, a été constitué en vertu de la Loi sur les Chimistes professionnels. L'Ordre n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation des états financiers

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. À cette fin, la direction de l'Ordre doit faire des estimations pour lesquelles les résultats réels peuvent différer des estimations.

Placements

Les placements, qui sont constitués d'investissements dans des instruments de dépôts, sont comptabilisés au prix coûtant. Toute baisse permanente est comptabilisée dès que connue.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations comptabilisées au prix coûtant et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les durées sont les suivantes:

Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Selon cette méthode, les contributions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Actif incorporel

Les investissements dans le développement d'un site Web sont comptabilisés au prix coûtant et sont amortis sur une période de cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de sa mise en service.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Paiements incitatifs reportés

L'Ordre a reçu la somme de 29 736 $ à titre de paiements incitatifs dans le cadre du renouvellement de son bail. Ces sommes sont amorties sur la durée du bail, soit cinq ans, depuis son entrée en vigueur le 1er juin 2001.

Frais généraux

Les charges directement liées à une activité sont réparties à cette fonction alors que les frais généraux sont distribués en fonction d'une base de répartition selon l'utilisation.

Apports reçus sous forme de services

L'Ordre reçoit des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Flux de trésorerie

Les liquidités se composent de l'encaisse et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Actifs nets investis en immobilisations et actif incorporel

Le montant des actifs nets investis en immobilisations et actif incorporel correspond à la valeur nette de ces actifs déduction faite du solde non amorti de la subvention reportée.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2004	2003
	Prix coûtant $	Amortissement cumulé $	Montant net $	Montant net $
Équipement informatique	130 652	124 930	5 722	25 625
Mobilier et équipement	88 960	80 841	8 119	2 590
Améliorations locatives	4 241	4 241	-	532
	223 853	210 012	13 841	28 747

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

4. ENCAISSE ET TITRES NÉGOCIABLES

	Prix coûtant	Valeur marchande	Rendement Réel
	$	$	
a) Éléments à court terme			
Encaisse	482 182	482 182	-
Coupons dont l'échéance excède trois mois	367 116	367 775	2,6@3,56%
	849 298	849 957	
b) Éléments à long terme			
Coupons échéant en août 2005	124 175	126 561	3,79%
	124 175	126 561	

5. DETTE À LONG TERME

a) La dette à long terme comprend ce qui suit :

	2004 $	2003 $
Emprunt bancaire, taux préférentiel bancaire majoré de 2%, garantit par une hypothèque mobilière sur de l'équipement informatique dont la valeur nette comptable est de 5 722 $, remboursable par des versements mensuels de 833,33 $, échéant en 2005	10 000	20 000
Moins la partie à court terme	10 000	10 000
	-	10 000

b) Les versements de capital requis au cours du prochain exercice sont de :

2005 10 000 $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

6. SUBVENTION REPORTÉE ET AUTRE SUBVENTION

a) L'Ordre s'est vu octroyer une subvention de 40 000 $ du ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration afin de réaliser un outil d'auto évaluation de l'équivalence de formation. Cette subvention est amortie suivant la même méthode et la même durée que l'actif incorporel.

b) De plus, l'Ordre a reçu une subvention de 13 000 $ de la part de Hydro Québec et Merck Frosst afin de promouvoir le stage en entreprise. Le solde résiduel de 9 760 $ doit être utilisé au cours du prochain exercice et est comptabilisé à titre de autre subvention reportée.

7. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

Aux termes de contrats de location-exploitation, pour la location d'un local et d'équipement de bureau, l'Ordre s'est engagé à payer les loyers annuels minimaux suivants:

2005	44 604	
2006	44 604	
2007	7 434	
	96 642	$

8. PASSIF ÉVENTUEL

Afin de garantir ses obligations en vertu du bail l'Ordre a fourni au bailleur, un crédit bancaire de 8 667 $ qui se termine le 31 mai 2004, à condition que toutes les conditions du bail aient été respectées.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du risque de crédit

De l'avis de la direction, l'Ordre n'est pas exposé à un risque important de crédit.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des frais payés d'avance, des créditeurs et des revenus reportés est égale à leur valeur comptable en raison des échéances à court terme de ces éléments.

10. DONNÉES COMPARATIVES

Certains chiffres de 2003 ont fait l'objet d'un nouveau classement afin d'être conformes à la présentation adoptée en 2004.

CHARGES PAR ACTIVITÉ

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004 $	2003 $
ADMINISTRATION		
Assemblée générale	19 908	31 756
Cotisation conseil interprofessionnel du Québec	11 031	10 013
Honoraires professionnels	1 344	9 725
Contentieux	17 658	-
Déplacements et séjours	3 516	5 572
Poste, imprimerie et photocopie	1 576	1 229
Salaire et charges sociales	106 392	99 923
Quote-part de frais généraux	55 508	48 266
Autres	20 552	9 227
	237 485	215 711
ADMISSION		
Honoraires professionnels	1 350	2 025
Déplacements et séjours	6 273	6 377
Salaires et charges sociales	89 300	83 870
Quote-part des frais généraux	46 591	40 512
Autres	3 531	1 252
	147 045	134 036
COMMUNICATION		
Projet communication	18 792	8 718
Revue et feuillet	32 110	40 793
Publicité et promotion	5 530	4 950
Déplacement et séjours	182	22 733
Salaire et charges sociales	68 429	64 268
Quote-part des frais généraux	35 702	31 044
Site Web	827	-
Autres	824	2 553
	162 396	175 059

CHARGES PAR ACTIVITÉ

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004 $	2003 $
DISCIPLINE		
Déplacement et séjours	12 524	13 246
Location de salles	325	1 085
Honoraires professionnels	110 665	94 019
Salaires et charges sociales	10 405	9 773
Quote-part des frais généraux	5 429	4 720
Autres	1 881	604
	141 229	123 447
FORMATION		
Congrès, cours	950	-
Déplacements et séjours	4 076	1 372
Autres	2 821	1 429
	2 801	7 847
INSPECTION		
Déplacements du comité et location de salles	4 909	6 861
Déplacements et séjours	7 150	4 609
Honoraires des enquêteurs	11 823	10 000
Postes, photocopies et imprimerie	35	14
Salaires et charges sociales	17 572	16 504
Quote-part des frais généraux	9 168	7 972
Autres	40	34
	50 697	45 994

CHARGES PAR ACTIVITÉ

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004 $	2003 $
PRATIQUE ILLÉGALE		
Déplacements des membres du comité	1 168	1 409
Salaires des enquêteurs	17 657	16 163
Honoraires professionnels	12 379	20 036
Salaires et charges sociales	7 767	7 294
Quote-part des frais généraux	4 052	3 523
Autre	1 226	114
	44 249	48 539
AUTRES ACTIVITÉS		
Livres, estampes	2 172	2 352
	2 172	2 352
COMITÉ RÉGIONAL DE QUÉBEC		
Déplacements	-	1 022
Autres	36	682
	36	1 704
GOUVERNANCE STRATÉGIQUE		
Séjours et déplacements	389	-
	389	-

CHARGES PAR ACTIVITÉ

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004 $	2003 $
FRAIS GÉNÉRAUX		
Loyer	53 007	57 674
Assurances	9 834	7 670
Entretiens et réparations	1 458	1 387
Fournitures de bureau	10 728	8 922
Pénalité et intérêts (recouvrés)	51	(21)
Déplacements et séjours	2 770	3 272
Télécommunications	11 158	6 912
Formation	5 496	5 222
Honoraires professionnels	5 703	4 877
Postes, imprimeries et photocopies	10 069	14 282
Intérêts sur dette à long terme	1 026	1 607
Amortissements	45 089	23 982
Autres	61	251
	156 450	136 037
RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX		
Administration	55 508	48 266
Admission	46 591	40 512
Communication	35 702	31 044
Discipline	5 429	4 720
Inspection	9 168	7 972
Pratique illégale	4 052	3 523
	156 450	136 037

TABLEAU DES MEMBRES

RAPPORT DU REGISTRAIRE

Membres

		Sous-Total	Grand Total
➢ **au 1er avril 2003 :**			
membres de plein droit	2520		
membres à l'entraînement	142	2662	**2662**
➢ **inscrits durant l'année :**			
membres de plein droit	80		
membres de plein droit (permis temporaire)	4	84	2746
membres à l'entraînement	50		
membres à l'entraînement (permis temporaire)	0	50	2796
ré-inscrits membres de plein droit	39		
ré-inscrits membres de plein droit (permis temporaire)	3	42	2838
ré-inscrits membres à l'entraînement	4		
ré-inscrits à l'entraînement (permis temporaire)	0	4	2842
➢ **radiés durant l'année :**			
radiation de membres de plein droit (non renouvellement)	163		
radiation de membres à l'entraînement (non renouvellement)	22	(185)	2657
radiation de membres de plein droit (permis temporaire)	10	(10)	2647
radiation de membre à l'entraînement (permis temporaire)	1	(1)	2646
décès de membre de plein droit	2	(2)	2644
➢ **transferts d'entraînement à membres de plein droit :**	55		
➢ **au 31 mars 2004 :**			
membres de plein droit	2519		
membres à l'entraînement	125	2644	**2644**

De ce total, 2644 membres, il y a 8 Compagnons de Lavoisier et 95 spécialistes en biochimie clinique.

REPARTITION REGIONALE DES MEMBRES AU 31 MARS 2004

		Hommes	Femmes	Total
Région 01	Bas-St-Laurent	18	9	**27**
Région 02	Saguenay/Lac-Saint-Jean	45	28	**73**
Région 03	Capitale-Nationale	210	85	**295**
Région 04	Mauricie	69	14	**83**
Région 05	Estrie	82	26	**108**
Région 06	Montréal	552	292	**844**
Région 07	Outaouais	33	14	**47**
Région 08	Abitibi-Témiscamingue	24	10	**34**
Région 09	Côte-Nord	10	7	**17**
Région 10	Nord-du-Québec	3	1	**4**
Région 11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3	3	**6**
Région 12	Chaudières-Appalaches	53	23	**76**
Région 13	Laval	117	70	**187**
Région 14	Lanaudière	51	16	**67**
Région 15	Laurentides	61	35	**96**
Région 16	Montérégie	368	173	**541**
Région 17	Centre-du-Québec	25	13	**38**
Hors Québec		65	36	**101**
GRAND TOTAL		**1789**	**855**	**2644**

Le registraire,
Martial Boivin, chimiste, M.B.A.

PROCÈS-VERBAL

Ordre des chimistes du Québec
Assemblée générale annuelle 2003
Le 26 septembre 2003, à 17 h - Hôtel Delta Montréal

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le président du Bureau, M. Luc Séguin, informe les membres que Me Jean Lanctot, procureur de l'Ordre des chimistes du Québec, agira à titre de modérateur de l'assemblée.
M. Luc Séguin ayant constaté l'atteinte du quorum de 40 membres ayant droit de vote déclare la réunion ouverte à 17 h 13.
M. Martial Boivin agit à titre de secrétaire de la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Claude Chartrand propose l'adoption de l'ordre du jour. M. Gaston Lalumière appuie la proposition; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 27 septembre 2002

M. Even Lemieux propose l'adoption du procès-verbal. M. Benoît Côté appuie la proposition; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Affaires découlant du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 27 septembre 2002

Rien à signaler

4. Présentation du rapport annuel 2002-2003

Le président du Bureau, M. Luc Séguin, présente les faits saillants de l'année 2002-2003:

- *Au chapitre des principales activités :*
  - *Colloque OCQ/CSST/IRSST en février 2003;*
  - *Résultats satisfaisants de la nouvelle grille de cotisations mise en œuvre en avril 2002.*

- *Au chapitre des personnes :*
  - *Remerciements adressés aux membres bénévoles des comités;*
  - *Remerciements adressés personnes-ressources ayant intervenu auprès des Médias;*
  - *Remerciements adressés aux administrateurs en poste ou sortants.*

- *Au chapitre des argents :*
  - *Un excédent des produits de 53 694 $ en raison de l'autofinancement des projets d'investissement en technologie de l'information et l'intensification des activités réglementaires;*
  - *Des actifs nets de 467 052 $ (6 mois équivalents d'opération).*

- *Au chapitre des réflexions en cours :*
  - *Poursuite des travaux de révision des normes d'admission à l'Ordre des chimistes du Québec;*
  - *Portraits/Universités;*
  - *Poursuite de la réflexion.*

• *Au chapitre des partenariats :*

- *Projet Intenet :Versus/Ministère des relations avec les citoyens et immigration :*
  - *Témoignages positifs;*
  - *60 % de paiement en ligne la première année;*
  - *Allocation de 40 000 $ du MRCI pour l'élaboration d'un module d'Auto-Évaluation en ligne. Excellente demande depuis la mise en œuvre du module.*
- *Collaboration canadienne : Institut de chimie du Canada /Société canadienne de chimie très peu sollicitée ;*
- *Concours de chimie : Fondation Lucien-Piché + Merck Frosst;*
- *Bourses de stage : Merck Frosst(Allocation de 5 000 $) et Hydro-Québec (allocation de 8 000 $) chaque année pour une durée de 3 ans.*

Les membres sont interpellés pour assister et participer aux instances, aux activités et au rayonnement de la profession au sein de leur communauté.

• *Au chapitre du Tableau des membres :*

- *2662 membres;*
- *164 nouvelles admissions (126 l'année dernière) dont 40 % provenant de l'immigration.*

Un membre suggère de préciser la nature des radiations apparaissant au rapport du registraire, notamment le non renouvellement au tableau.

• *Perspectives 2003-2004 :*

- *Consolider les partenariats Universités et organismes;*
- *Amorcer la formation continue en matières de responsabilités professionnelles en Santé et Sécurité et en Environnement;*
- *Continuer le développement du programme de formation continue;*
- *Mener un sondage omnibus auprès des membres;*
- *Continuer la collaboration avec les organismes du système professionnel*

5. Décision

5.1 Élection du vérificateur comptable

Le Bureau propose aux membres de l'Ordre de réélire M. Pierre Allard, C.A., pour la vérification des livres et des comptes pour 2003-2004. M Claude Chartrand et Mme Danielle Miousse appuient la proposition; celle-ci est adoptée à l'unanimité par les membres.

6. Questions diverses

Rien à signaler

7. Levée de l'Assemblée générale annuelle 2003

M. M. Paquette propose la levée de l'assemblée à 18 h 11, adoptée à l'unanimité.

Le président-directeur générale et secrétaire,

Martial Boivin

Martial Boivin, chimiste, M.B.A.

MB/

Ordre des chimistes du Québec
Place du Parc
300, Léo-Pariseau, bureau 1010
Montréal (Québec) H2X 4B3
Téléphone : (514)844-3644
Télécopieur : (514) 844-9601

www.ocq.qc.ca